

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de LA ROCHE-BLANCHE



Echelle : 1:5250
Version arrêtée du 31 oct 2023



Limite du zonage du PLUI

- A: Zone agricole
- Ap: Zone agricole protégée
- N: Zone naturelle générale
- Np: Zone naturelle protégée
- NF: Zone naturelle à vocation de jardins potagers et/ou d'agrément
- NF1: Zone naturelle à vocation de loisirs constructibilité limitée
- NF12: Zone à urbaniser (déplacements à court rayon/terme)
- UAUG: Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- UAU: Zone à urbaniser à long terme activité
- UAUL: Zone à urbaniser à long terme renouvellement
- 2UAU: Zone à urbaniser à long terme pour l'activité touristique
- AA: Zone agricole d'activité
- Ap: Zone agricole ferme pédagogique
- UAs: Zone urbaine d'activités artisanales
- UAs1: Zone urbaine spécialisée à vocation des activités complémentaires par son caractère touristique
- UAs2: Zone urbaine d'activités touristiques
- UCO: Zone urbaine de centrebourg, hauteur de 12m
- UE: Zone d'équipement
- UGS1: Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue
- UGS2: Zone urbaine résidentielle discontinuée
- UGS3: Zone d'empierrement ou sol innox

Intcriptions graphiques

Farmhouse via pays et paysage

- Oléon: Bâtimens oiviers - CEN, Département, SAGE et inventaire
- Espace boisé classé
- Bois Sauvets
- Ferrières sèches (source : CEN)
- Farmhouse via pays et paysage
- Zone non-affectée
- ER Equipements/aménagements
- ER Aménagements
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Farmhouse via pays
- Ferrières
- Travaux d'entretien Villages
- Ferrières (département)
- Boulevard 300m - Loi Montagne
- Linéaire commercial
- Plan de prévention ou à créer
- Rue obligatoire de 5m par rapport aux voies d'axe ou d'empierrement
- Axe remarquable
- Farmhouse local
- Excl hors régime Kessler

Gabari

- Bâtimens numérotés
- Bâtimens
- Bâtimens agricoles
- Parcelles cadastres
- Bâtimens de sport
- Caractéristiques
- Cours d'eau tous de la BD Topo
- Batiments en eau

Protection des captages

Ferrières de protection des captages

- Forêt
- Forêt
- Forêt
- Zones à risques crues torrentielles et coulées de boues

Zonage réglementaire des plans de prévention des risques


- Intervention
- Prévention

PPR	Zones de prescription	Zones d'interdiction
PPR Inondation (Tadou)	Site 285	Site 285
PPR Inondation de la Veyre	O1, O2, R1, R2	R3, R3u
PPR Vol canalisés/cheminées		Ru, Rd, R
PPR Vol d'Alize isolées	O	Ru, Rd, R
PPR Agglomération clémontaise	O, O1	Ru, Rd, V, V'

Número	Libellé	Surface en m ²	Bénéficiaire
54	ER - Aménagement d'un carrefour	720	la commune
55	ER - Création d'une piste cyclable et piétonne	3752	la commune
56	ER - Création d'une piste cyclable et piétonne	1658	la commune
58	ER - Création d'une piste cyclable et piétonne	1876	la commune
59	ER - Création d'un espace vert au lieu-dit La Montat	708	la commune
60	ER - Aménagement du carrefour de l'avenue de la République et de la rue Saint-Roch	586	la commune
61	ER - Aménagement d'un chemin d'entretien de la rase	1592	la commune
62	ER - Aménagement d'espace public	50	la commune
65	ER - Création d'une piste cyclable et piétonne	2425	la commune
66	ER - Agrandissement cimetière	1044	la commune

Número	Type de patrimoine	Libellé
362	Patrimoine local	Onix

Número	Libellé	Libellé
5	Bâtiment susceptible de changer de destination	



Sources : IGN, Even, Cladia, EDGEO janv 2020